

## L'Editorial... Année de surprise

▼ L'année 2017 a été sur le plan politique une année de surprises. On a assisté à l'effondrement des partis politiques traditionnels français qui alternaient au pouvoir, depuis 1958.

Le Front National semble, lui aussi, emporté par la tourmente... On ne peut que s'en réjouir. Mais, ne nous laissons pas endormir, penchons nous sur l'histoire de l'Extrême Droite en France et n'oublions pas ces mots de Françoise Giroud :

« Ainsi commence le fascisme. Il ne dit jamais son nom, il rampe, il flotte, quand il montre le bout de son nez, on dit : « C'est lui ? Vous croyez ? Il ne faut rien exagérer ! » Et puis un jour on le prend dans la gueule et il est trop tard pour l'expulser.

Journal d'une parisienne 1998.

**Marie-Alberte Macari**

## Transport... la ligne 4

▼ En 1982, Charles Fiterman Ministre d'état chargé des transports est à l'initiative de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs ou LOTI

Il s'agit d'affirmer un droit au transport qui permet de se déplacer « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ... ». Cette loi assure la mise en œuvre d'un véritable plan d'organisation des transports, facilitant les liens entre les hommes. Les déplacements de la vie quotidienne sont au centre de ses préoccupations : domicile-travail, domicile-école, mais aussi déplacements de loisir ..... La place des transports collectifs dans la préservation des espaces et de l'environnement, dans les économies d'énergies ou comme outil de lien social est enfin reconnue, rompre les isolements et permettre à tous de pouvoir se déplacer sans contraintes financières improbables ...

Aujourd'hui avec cette loi, les collectivités ont en charge l'organisation des transports sur leur territoire : transports urbains et interurbains, transports ferroviaires.

Les adaptations, PDU (plan de transport urbain) ou loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), ont jusqu'à présent peu modifié le sens de cette loi structurelle même si certaines responsabilités se sont diluées dans les méandres des « nécessaires modernisations ».

Une loi « mobilité-transport » en substitution à la LOTI est en préparation. Espérons que sous prétexte de modernisation, ce ne soit pas de nouveaux reculs de l'offre publique.

La CAPV a créé le réseau urbain du voironnais en oubliant toutefois Saint Jean. Cependant, depuis le 1er septembre 2017 des bus urbains desservent, enfin, notre commune : la ligne 4 est née, une vraie ligne urbaine permettant de se rendre dans la ville centre à des horaires cohérents et à un coût acceptable.

Désormais, c'est aux saints jeannais de prouver que cette ligne est utile et doit perdurer. En effet, sa mise en œuvre est expérimentale pour un an, la menace de sa fermeture est donc réelle.

Un des moyens de la défendre, serait d'étendre son parcours jusqu'à l'Archat et les Cordeliers afin de permettre aux habitants de ce quartier de profiter aussi de ce service. Il serait également très intéressant de la prolonger jusqu'en à la gare de Moirans, ce qui améliorerait le problème du stationnement dans ce secteur.

Les citoyens de la commune doivent se faire entendre. L'autorité organisatrice des transports urbains du pays voironnais se doit d'aménager cette ligne.

**Bernard Trabucco**

# Les emplois... aidés

## ▼ Les emplois aidés mis sur la touche par le gouvernement... Quel impact pour Saint Jean ?

D'après la ministre du Travail Muriel Pénicaud: « Les études de la Dares, de l'OCDE\*, comme celles de la Cour des comptes montrent trois choses. Premièrement, les contrats aidés sont extrêmement coûteux pour la nation. Deuxièmement, ils ne sont pas efficaces dans la lutte contre le chômage. Troisièmement, ils ne sont pas un tremplin pour l'insertion professionnelle. »

Le Premier ministre Edouard Philippe est lui aussi monté au créneau : « Si les emplois aidés avaient été un instrument efficace de lutte durable contre le chômage, ça se serait vu ».

Fort de ces allégations, le gouvernement d'Edouard Philippe a décidé de rogner sur ces dispositifs subventionnés : de 2,4 milliards d'euros en 2017, les crédits qui leur sont alloués dans le PLF\* 2018 sont ramenés à 1,4 milliard, soit une diminution de 41,6 %. Cette somme permettra la signature de 200 000 contrats aidés contre 320 000 en 2017 et 450 000 en 2016.

La perte d'emplois aidés peut être fatale aux associations. La plupart n'auront d'autre choix que de supprimer des services. C'est aussi un drame social, car ces emplois jouent un rôle majeur d'insertion pour leurs bénéficiaires, souvent peu qualifiés.

## ▼ Petit historique et réflexions en opposition aux verdicts des ministres :

### • Pas efficace dans la lutte contre le chômage ?

Les contrats aidés font partie de l'arsenal de la politique de l'emploi depuis plus de trente ans maintenant. Une telle longévité serait surprenante s'ils étaient vraiment inefficaces.

• C'est en 1984 que Laurent Fabius, crée les TUC ou « travaux d'utilité collective ».

• Ils ont été suivis par un florilège de contrats différents. C'est à la fin des années 1990 et au début des années 2000 que le nombre de contrats aidés a atteint des sommets, avec notamment les fameux « emplois jeunes » du gouvernement Jospin. Leur nombre a ensuite fluctué selon la courbe du chômage.

Ensuite, le contrat unique d'insertion (CUI), en vigueur depuis le 1er janvier 2010, a remplacé l'ensemble des contrats aidés issus du plan de cohésion sociale de 2005.

Mais ce n'est qu'en 2012 que les contrats aidés seront remobilisés avec la création des emplois d'avenir.

En 2015, les 60 000 contrats aidés supplémentaires ont permis une création nette d'environ 21 000 emplois, explique la Dares\*.

### • Couteux pour la nation ?

Selon la DGEFP, la facture des contrats aidés prévue pour 2017 s'élève à 2,4 milliards d'euros. Ce qui n'est pas rien.

Par contre, Les exonérations de cotisations sociales ont coûté 36 milliards d'euros en 2016. De même que le crédit impôt compétitivité emploi (Cice) : 22,7 milliards d'euros en 2017. Le coût des emplois créés grâce au CICE est de 286 000 à 570 000 euros par emploi créé. A titre de comparaison, le coût d'un emploi d'avenir estimé par la Cour des comptes s'élève à 11 000 euros par an et par jeune.

### • Emplois aidés et insertion professionnelle ?

« À court terme, les contrats aidés permettent de soutenir efficacement l'emploi. À plus long terme, en revanche, les effets sur l'insertion professionnelle sont mitigés », juge ainsi la Dares.

▼ Certes les quelques personnes qui ont pu accéder à un emploi à Saint Jean grâce aux CUI, contrat d'avenir ou autre emploi aidé n'ont pas fait baisser notablement le chômage au niveau national mais cela a été important pour elles. N'oublions jamais que derrière les sigles, statistiques, pourcentages, graphiques de tous ordres il y a aussi des personnes humaines.

▼ D'autre part, nous constatons qu'à notre niveau le personnel engagé a pu suivre une formation qualifiante. Enfin, si la suppression des emplois aidés à Saint Jean permet des économies à l'état (c'est-à-dire nous) c'est la commune qui devra en supporter le surcoût (et c'est toujours nous) car ce personnel est indispensable au bon fonctionnement des différents services et il devra être maintenu en place.

▼ **DARES** : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

▼ **DGEFP** : délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

▼ **PLF** : projet de loi de finance

▼ **OCDE** : organisation de coopération et de développement économique

Sources : « le mauvais procès fait aux contrats aidés » Alternatives économique août 2017 - Le monde politique

Claude Banos

## Contrats aidés à Saint Jean de Moirans...

Types de contrats	Poste occupé	Durée du contrat	Niveau de recrutement	Mode de recrutement	Suivi ou formation Intérêt pour la personne
I contrat avenir	Animateur sportif, périscolaire, organisations animations communales	07/2016 à 06/2019	CAP	Pôle emploi	Cela a permis à cette personne d'apprendre le métier sous toutes ces facettes notamment dans les tâches administratives ce qui lui permettra à la fin de son contrat de pouvoir postuler dans les MJC et associations sportives y compris dans des postes à responsabilité
I contrat avenir	Animateur sportif et entretien gymnase	08/2013 à 08/2016	CAP	Pôle emploi	
I contrat avenir	Animatrice périscolaire et entretien bâtiments communaux	02/2015 à 07/2016, contrat interrompu par l'agent pour devenir coiffeuse à domicile	CAP	Pôle emploi	
I CUI	Entretien bâtiments communaux 20h hebdomadaires	10/2014 à 12/2016 suivi d'un contrat de 6 mois en tant qu'auxiliaire pour 20h hebdomadaire et renouvelé jusqu'en 07/2018		Pôle emploi	Insertion personne handicapée
I CUI	Entretien espaces verts / services techniques 26h hebdomadaires	03/2017 à 09/2017 Puis employé en tant qu'auxiliaire aux services techniques en remplacement d'un congé de maladie jusqu'au 31/12/2017		Pôle emploi	
I emploi aidé	Crèche Les petits Loups	08/2014 puis actuellement à temps partiel (24h)	CAP ou bac	Maison de l'emploi du Pays voironnais	Formations en extérieur et accompagnement sur site accompagnement dans VAE CAP petite enfance
	MPT				

## Une concertation exemplaire Le futur Café de St Jean...

▼ Lorsque la municipalité a décidé de lancer le projet de café à Saint-Jean, elle a immédiatement créé un groupe de travail sur le sujet.

▼ Ce groupe est constitué de saintjeannais volontaires, représentant les différentes composantes sociales du village : des élus, des professionnels, des jeunes, des moins jeunes, des retraités, des saintjeannais de souche, de nouveaux saintjeannais...

▼ Ce groupe a été régulièrement réuni, dans une ambiance très coopérative et avec la volonté d'associer largement la population du village. Ainsi, ce sont les saintjeannais qui, après avoir exprimé leurs attentes, vont pouvoir choisir le nom de leur futur café.

Voilà un exemple de démocratie participative remarquablement réussie.

Marie-Alberte Macari

# Des migrants et des citoyens

Le ministre de l'intérieur G. Collomb s'applique à mettre en œuvre la même politique brutale que ses glorieux prédécesseurs à l'égard des migrants. Après les Sarkozy, Besson, Hortefeux, Guéant, Valls, aussi zélés qu'interchangeables ministres de la chasse aux migrants, dont les scrupules de l'humanité ordinaire n'ont jamais troublé le sommeil, il expulse à tours de bras une jeunesse en quête d'avenir, et n'hésite pas à démembrer les familles, en violation des conventions internationales.

Le ministre Collomb s'applique à mettre en œuvre le programme lumineux de son président éclairé qui a déclaré le 23 juin dernier : « Nous devons accueillir des réfugiés, c'est notre tradition, notre honneur ! ».

Étant entendu que, en toute logique syntactique, ce propos peut être validé et l'engagement considéré comme honoré à partir de deux réfugiés accueillis. Ainsi l'honneur du président est sauf, qui se contente de peu. Pour les non élus au bénéfice de la générosité mesurée du président français, ils sont traités comme le furent les précédents, pourchassés, brutalisés, parqués, humiliés, expulsés, quand plutôt que de les maltraiter, on ne les laisse pas couler et se noyer en regardant ailleurs ou en passant des accords bilatéraux (Europe-Libye, février 2017) qui laissent à d'autres la sale besogne en les livrant d'avance à l'enfer des trafiquants de tous poils, pour s'épargner d'avoir à les expulser.

Honte à eux.

Dans ce contexte, l'indignation citoyenne a quand même fait son chemin, et commencé à tisser une toile de solidarité à travers le réseau associatif, qui, pour être encore fragile et en gestation, n'en trouve pas moins le chemin d'une réalité, modeste mais concrète. Au niveau départemental, les organisations déjà ancrées de longue date dans la lutte pour la défense des migrants, ont permis l'agrégation de collectifs qui coordonne plus efficacement les actions et permettent de répercuter plus largement les alertes (APARDAP, CIMADE, CCFD, RESF, Secours Catholique, etc...). Un exemple emblématique de ces structures émergées dans la crise, est le réseau WELCOME en France créé par l'association JRS (Jeune Refugee Service).

Elle a essaimé dans de nombreux départements et villes de France, le plus souvent via le Secours Catholique et la Pastorale des Migrants. Il est implanté en Isère. A l'échelle du Voironnais, le collectif MIGRANTS regroupe associations et bénévoles individuels. Il est en liaison avec WELCOME. Par ailleurs si certaines municipalités font tout pour entraver et ignorer ces actions, d'autres sont bienveillantes et contribuent très efficacement à la mise en place de moyens d'accueil. L'effervescence solidaire a aussi fait naître des initiatives multiples autour de groupes plus restreints, souvent confessionnels, ou autour d'enseignants et de parents d'élèves au contact d'enfants de migrants comme à La Buisse et Charavines par exemple. Quelques municipalités comme Coulevie et Saint-Jean-de-Moirans, ont pris l'initiative de mettre des logements municipaux à la disposition de familles de migrants. Ces faits témoignent de la volonté de résister de citoyens et d'élus, indignés par le traitement que le ministère de l'intérieur, bras armé de la présidence, inflige aux migrants au nom de la République, donc en notre nom.

Cette politique du rejet des migrants est aveugle et insensée, et honteusement électoraliste. Elle est à courte vue, celle des mandats électoraux, quand il faudrait qu'elle prépare l'avenir avec une politique d'accueil qui respecte les principes de l'hospitalité et la devise de la République, et qui regarde le problème à la bonne échelle de temps. La ville de São-Paulo au Brésil le fait. Le gouvernement français et la communauté européenne et la communauté internationale pourraient le faire aussi. Au lieu de cela, ils feignent d'ignorer que les migrations vont prendre une ampleur sans commune mesure avec celle d'aujourd'hui. Le changement climatique va provoquer des migrations planétaires, estimées par l'ONU et le GIEC à 150 à 200 millions d'habitants des régions littorales chassés par l'élévation du niveau des océans, et des zones sahéliennes de la planète en cours de désertification, à l'horizon des années 2050. Il faudra bien alors accueillir des réfugiés.

La flagornerie électorale ne mène nulle part, celle-là pas plus que les autres, qu'à des crises auxquelles ni les clôtures ni les murs ne résisteront.

**Michel Buénerd**

D'après « Histoire de l'Extrême Droite en France » sous la direction de Michel Winock

# L'Extrême Droite en France

D'après « Histoire de l'Extrême Droite en France »  
sous la direction de Michel Winock

Le mouvement politique actuel est issu de  
« deux traditions historiques » :

▼ La droite contre-révolutionnaire, née dès 1789.

La doctrine contre-révolutionnaire s'appuie sur la religion catholique considérée comme nécessaire, –vraie ou fausse peu importe- ( ce qu'on retrouvera chez Charles Maurras et l'Action Française), seul Dieu exerce une souveraineté, importance de l'héritage des ancêtres (force des habitudes et croyances communes, rejet de l'égalité (pas de société sans élite) et de la modernité.

▼ La droite nationale-populiste des années 1880 (Boulanger, Déroulède) La « décadence » de la France est liée à la démocratie parlementaire. Le remède : la Patrie, le nationalisme. Au besoin usage de la violence (création des « Liges » dès la fin du XIX°)

▼ D'un mouvement antisémite (renforcé à l'époque de l'Affaire Dreyfus : c'est alors qu'est créée l'Action Française) Le Juif est l'étranger par excellence, il catalyse toutes les peurs. (Edouard Drumont « La France juive » 1889 ).

▼ A partir des années 1920/30, s'y ajoute l'influence du fascisme, du nazisme et de l'anticommunisme (Le « Francisme » de Bucard, Drieu La Rochelle, Brasillach...)

● L'extrême droite des années 30 réunit ces différentes composantes. Elle devient une galaxie complexe dans laquelle les idées fascistes exercent une puissante attraction.

*Les points communs : rejet du régime parlementaire, aspiration à un pouvoir fort, mise au pas des socialistes et des communistes, fermeture des frontières, antisémitisme, pacifisme (Hitler est un rempart pour l'Occident face au communisme))*

Ces idées débordent, alors, leur cadre traditionnel et sont en partie reprises par la *Droite classique*. J. Doriot, exclu du PCF, fonde le Parti Populaire Français en 1936, reprenant les mêmes thèmes : racisme, antisémitisme, anticommunisme, antiparlementarisme.

Après la défaite française de 1940, la *période de Vichy* permet à cette extrême droite, grossie d'une partie de la Droite classique, d'accéder au pouvoir pendant 4 ans : c'est la « divine surprise » selon Charles Maurras.

Après la fin de la guerre et l'Épuration, l'extrême droite est laminée (faibles % aux élections) mais le feu couve, la nostalgie s'entretient (journaux)

# L'Extrême Droite en France

D'après « Histoire de l'Extrême Droite en France »  
sous la direction de Michel Winock

Le renouveau arrive avec 2 nouvelles « surprises » :  
le *poujadisme* et la *guerre d'Algérie* :

Grâce au *poujadisme*, au départ mouvement catégoriel ((UDCA= Union des Commerçants et artisans)) défendant les petits commerçants et artisans, (« Cocorico contre Coca cola ») *Jean-Marie Le Pen*, qui a vite compris comment utiliser le mécontentement, est élu député poujadiste de Paris en janvier 1956.

La défense de l'Algérie française fournit à l'extrême-droite l'opportunité de regrouper toutes les tendances extrêmes, « face aux immenses périls qui menacent la civilisation blanche, européenne et française : bolchevisme, xénophobie et racisme de couleur. »

Le Front national pour l'Algérie française (FNAF) publie un manifeste en 1960 signé, entre autres, par *Jean-Marie Le Pen* et *Jean-Louis Tixier-Vignancour*.

Mais, la décolonisation s'achève, après le référendum de 1962, dans une nouvelle marginalisation de l'extrême droite. J.M Le Pen perd son siège de député en 62.

Aux élections présidentielles du 5 décembre 1965, J-L Tixier-Vignancour, dont la campagne a été très bien orchestrée par J.M Le Pen, ne recueille que 5,2% des voix au 1<sup>er</sup> tour... du coup, nouvelle « traversée du désert » pour l'Extrême Droite.

Mais en 1972, avec la création du « *Front National* » et sa prise en main par Le Pen (élimination des « nationalistes d'Ordre Nouveau »), la continuité du mouvement (malgré des dissidences) est assurée, grâce à la fédération de toutes les composantes de l'extrême droite, dans un contexte de début de crise économique, de chômage...

Mais en 1972, avec la création du « *Front National* » et sa prise en main par Le Pen (élimination des « nationalistes d'Ordre Nouveau »), la continuité du mouvement (malgré des dissidences) est assurée, grâce à la fédération de toutes les composantes de l'extrême droite, dans un contexte de début de crise économique, de chômage...

Les thèmes, hérités de ces composantes restent les mêmes : **culte du chef, goût du combat, fermeture des frontières, nationalisme, xénophobie, antisémitisme...** plus ou moins mis en avant, selon les périodes.

Avec la fin de la guerre Froide (recul des communistes) et l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981, le Front National se renforce. Certains thèmes d'extrême Droite sont, en même temps, repris par la Droite traditionnelle.

Puis, en 2002, coup de tonnerre : Jean-Marie Le Pen est au 2<sup>o</sup> tour des Présidentielles. Son échec n'empêche pas la progression du FN, surtout après 2008. Marine Le Pen qui succède à son père en 2011, redonne une certaine dynamique, favorisée par l'échec patent de la Droite comme de la Gauche (montée du chômage, désindustrialisation, question des migrants...)

Certes, avec l'échec de Marine Le Pen aux Présidentielles de 2017, l'effondrement des partis traditionnels et l'avènement de nouveaux mouvements politiques, le recul du Front National peut sembler définitif.

Mais, ce petit rappel historique a, je l'espère, montré que « La bête ne meurt jamais ».

**Marie-Alberte Macari**